



St-Cergue, le 18 juillet 2011

PREAVIS MUNICIPAL No 19/2011

Concernant une demande de crédit de Fr. 130'000.– pour l'étude du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux

Déléguée municipale : Cornélia Gallay

Au Conseil Communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But :

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude du remplacement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux.

Exposé des motifs :

L'alimentation principale en eau potable de la commune de St-Cergue est assurée par le refoulement d'eau en altitude au départ de Combe-Froide sur la commune de Trélex. Le hameau de La Cure est alimenté par la France. Le Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) approuvé en 2002 et modifié en 2006, définit les besoins et les investissements nécessaires pour assurer l'approvisionnement en eau pour la Commune de St-Cergue à l'horizon 2020.

La station de pompage de Combe Froide arrive en fin de vie. Compte tenu de l'augmentation de la population, les pompes arrivent à leur limite de capacité. Elles ont plus de 25 ans et doivent être changées. Leur capacité doit être adaptée aux besoins définis dans le PDDE.

Le réservoir de la Chenalette assure actuellement le relais pour l'alimentation des trois réseaux de distribution d'eau potable : le réseau supérieur par le réservoir de la Givrine, le réseau intermédiaire par le réservoir du Rosset et le réseau inférieur par gravité. Le réservoir de la Chenalette et celui du Rosset datent du début du XXe siècle et devraient être mis en conformité à grands frais. Un ancien réservoir obsolète désaffecté existe au lieu-dit Les Couteaux. Le PDDE prévoit le remplacement de ces trois réservoirs par un unique nouveau réservoir aux Cheseaux et plus que deux réseaux de distribution (supérieur et inférieur).

Le remplacement de la station de pompage à Combe Froide et la construction du nouveau réservoir sont étroitement liés et doivent être planifiés simultanément. Une réflexion pour la sécurité d'approvisionnement de l'eau potable à long terme a été engagée avec les communes de Trélex et d'Arzier avec le soutien de l'ECA et les services du canton.

Descriptif et coûts de l'étude :

L'étude comprendra les prestations suivantes :

- Finalisation du PDDE, selon l'option définie par l'étude
- Etude de l'avant-projet (planification et séquençement des travaux, dimensionnement des ouvrages y compris installations mécaniques et électriques)
- Etude du projet (établissement des plans, choix des tracés des conduites, levés topographiques, devis général des travaux)
- Procédure d'approbation auprès des services de l'Etat
- Enquête publique
- Appels d'offres pour la réalisation des travaux

Le coût des travaux à réaliser est évalué entre 2,5 et 3 millions de francs. La réalisation des travaux est prévue en 2012 et 2013.

L'étude jusqu'à l'appel d'offre qui définira les coûts précis se monte à Fr. 130'000.--.

Financement :

- Le coût de l'étude sera financé par la trésorerie courante.
- L'amortissement se fera en 1 année par prélèvement sur le compte de réserve affecté.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :
Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude pour le renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 130'000.--**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fond de réserve affecté no 9280.20 au bilan**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 juillet 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol

Commune de Saint-Cergue